



# Formulaire de renseignements relatifs au compte – Nouvelle construction – Annexe D

**Veillez remplir ce formulaire si vous souhaitez ouvrir ou mettre à jour un compte d'Hydro Ottawa en raison d'une nouvelle construction.**

Si vous déménagez, utilisez notre formulaire de demande en ligne à [hydroottawa.com/demenagement](https://hydroottawa.com/demenagement) pour nous informer que vous souhaitez ouvrir ou fermer un compte ou encore mettre un compte à jour. Ce formulaire est mentionné dans les Conditions de service d'Hydro Ottawa, accessibles à [hydroottawa.com/cos](https://hydroottawa.com/cos).

\* indique un champ obligatoire.

Adresse du site\* :

Adresse postale :

Même adresse que le site

## ▼ SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE RÉSIDENTIEL

### Titulaire principal du compte

Prénom\* :

Initiale du deuxième prénom :

Nom\* :

Numéros de téléphone (au moins un)\* :

Domicile :

Cellulaire :

Travail :

Courriel\* :

Le service d'électricité pour votre nouveau projet de construction doit-il être facturé sur un compte existant d'Hydro Ottawa?

Oui      Non

Si oui, veuillez inscrire les 10 premiers chiffres du numéro de compte :

### ***Veillez fournir les renseignements suivants :***

**Identification 1\*** Date de naissance (aaaa/mm/jj) :

**Identification 2\*** Veuillez fournir les renseignements demandés pour seulement UN des éléments suivants :

Numéro de permis de conduire et province de délivrance :

Numéro de passeport :

Numéro de carte-photo de l'Ontario :

### Titulaire secondaire du compte (facultatif)

Prénom\* :

Initiale du deuxième prénom :

Nom\* :

Numéros de téléphone (au moins un)\* :

Domicile :

Cellulaire :

Travail :

Courriel\* :

## ▼ SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE D'ENTREPRISE

### Renseignements sur l'entreprise

Nom de la personne-ressource\* : Numéros de téléphone (au moins un)\* :

Domicile : Cellulaire :

Travail : Courriel\* :

Nom complet de l'entité juridique\* : Nom enregistré de l'entreprise\* :

Numéro d'inscription à la TVH\* :

Numéro d'identification d'entreprise\* : Numéro de constitution en société\* :

### ***Veillez cocher l'une des options suivantes\* :***

Entreprise individuelle	Société en commandite (S.E.C.)	Association ou club sans personnalité morale
Société en nom collectif (S.E.N.C.)	Société par actions (compagnie)	Université, collège, école, hôpital ou organisme gouvernemental

## ▼ SECTION 3 – CONSTRUCTION COMMERCIALE

### Dépôts de garantie

Pour qu'Hydro Ottawa commence ou continue à fournir des services d'électricité, un dépôt de garantie peut être exigé de certains clients.

Les clients non résidentiels qui ouvrent un compte pourraient être admissibles à une exemption du dépôt de garantie ou à des conditions de réduction (voir la section 2.5.3 des [Conditions de service](#)).

### ***Veillez choisir l'une des options d'exemption suivantes :***

- Si vous avez un numéro de compte d'Hydro Ottawa, veuillez l'inscrire (10 premiers chiffres seulement) :
- Si vous n'avez pas de numéro de compte d'Hydro Ottawa, veuillez fournir l'un des documents suivants :
  1. Une lettre d'un autre distributeur d'électricité ou de gaz attestant de services fournis au cours des 24 derniers mois.
  2. Une vérification de solvabilité satisfaisante. **Remarque** : l'évaluation de crédit doit être réalisée aux frais du client.
    - a. Autoriser l'évaluation de crédit :      Oui      Non
  3. Une lettre de garantie d'une institution financière.

**REMARQUE** : Les clients non résidentiels qui consomment plus de 50 kW doivent fournir un dépôt de garantie. Le montant du dépôt de garantie exigé sera ajusté selon le taux de la réduction qui est autorisée pour chaque cote de crédit (voir le tableau dans la section 2.5.3.2 des Conditions de service).

## ▼ SECTION 4 - LE CHOIX DU CLIENT

---

Le choix du client est une initiative de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) qui permet aux clients de la **Grille tarifaire réglementée** (GTR) de choisir leur plan tarifaire pour l'électricité qu'ils consomment.

Les clients résidentiels et de petite entreprise assujettis à la GTR ont la possibilité de choisir le plan tarifaire qui répond le mieux à leurs besoins en électricité et à leur mode de vie : les **tarifs en fonction de l'heure de consommation** (FHC), les **tarifs par palier** et les nouveaux **tarifs de nuit très bas** (NTB).

Dans le cadre de la tarification **FHC** et **NTB**, le prix que vous payez pour l'électricité dépend du **moment** où vous la consommez. Avec les tarifs par **palier**, vous pouvez consommer chaque mois une quantité prédéterminée d'électricité à un tarif plus bas; dès que cette limite est dépassée, un tarif plus élevé s'applique.

Conformément au Code des réseaux de distribution (CRD), si vous ne faites pas de sélection, vous serez facturé selon les tarifs en fonction de l'**heure de consommation**.

Pour obtenir plus d'information sur les tarifs en fonction de l'heure de consommation, les tarifs de nuit très bas et les tarifs par palier ainsi que des outils pour vous aider à déterminer quel plan tarifaire vous convient le mieux, veuillez visiter [www.oeb.ca/choix](http://www.oeb.ca/choix).

Veillez indiquer votre choix de plan tarifaire :

Pour mon plan tarifaire d'électricité, je choisis les tarifs en **fonction de l'heure de consommation**.

Pour mon plan tarifaire d'électricité, je choisis les tarifs **de nuit très bas**.

Pour mon plan tarifaire d'électricité, je choisis les tarifs par **palier**.

## ▼ ENVOI DU FORMULAIRE

---

Veillez envoyer votre formulaire dûment rempli en utilisant l'un des modes de transmission ci-dessous.

**PAR COURRIEL :**

[servicedesk@hydroottawa.com](mailto:servicedesk@hydroottawa.com)

**PAR LA POSTE :**

Hydro Ottawa limitée  
C. P. 8700, Ottawa ON K1G 3S4

**À l'attention du Bureau de service -**

Renseignements relatifs à une nouvelle  
construction - Annexe D

**DES QUESTIONS?** Veuillez contacter le Bureau de service au 613 738-6418, en semaine entre 8 h et 16 h (sauf les jours fériés).